
État de l'argenterie des églises du district envoyé par le directoire et l'agent national du district de Coiron (Ardèche), lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État de l'argenterie des églises du district envoyé par le directoire et l'agent national du district de Coiron (Ardèche), lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 362-363;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30818_t1_0362_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

onces 7 gros et demi de galons et autres étoffes, tant en or qu'en argent, et 175 marcs 5 onces argenterie provenant d'églises et d'émigrés, et d'un don fait par les citoyens Ruelle père et fils, de la commune d'Aubenas, suivant les deux bordereaux qu'ils envoient.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Aubenas, 25 pluv. II] (2).

« Citoyen président,

Nous adressons à la Convention 221 marcs 5 onces 7 gros 1/2 galons et étoffes glacées en or et argent et 175 marcs 5 onces argenterie provenus des églises et des émigrés ou d'un don fait par les citoyens Ruelle père et fils de la commune d'Aubenas, suivant les deux bordereaux ici joints. Bientôt un second envoi suivra le premier.

Les principales communes de notre district ne reconnoissant que les temples de la raison se sont empressés de nous envoyer les futiles ornemens de l'ancien culte; que le creuset national en épurant ces métaux les rende à la vraie des-

tinuation, que la Convention seule peut leur donner. Représentants du peuple, observez du haut de la Montagne, la République et ses ennemis. Le peuple françois se doit une vengeance digne de lui, il a besoin de la guerre pour perdre entièrement tout souvenir de son ancien esclavage, pour déraciner les derniers germes de fanatisme et de superstition, pour consolider le bonheur de la génération qui se prépare, ses moyens sont immenses, il les offre, c'est à vous, représentants, qu'il les confie, c'est à vous de le conduire à ses hautes destinées, ne quittez la Montagne que lorsque vous appercevrez ses ennemis entièrement détruits, que lorsque le peuple françois pourra traiter avec d'autres peuples, avec des frères.

Que la Montagne ne cesse point d'être la puissance motrice du levier dont le point d'appui est sur le sol de la liberté, et le fanatisme et la superstition, l'aristocratie et l'inégalité, la malveillance et l'égoïsme seront enlevés ».

CORNUSCLE (*présid.*), TRÉMOLE, MEYSSONNIER,
FLAUGUERQUE (*agent nat. prov.*),

[Etat de l'argenterie des églises du district, 21 pluv. II].

Donné à la République par les citoyens François et Adrien Ruelle, père et fils, de la ville d'Aubenas, six couverts d'argent et deux cuillères à ragout, pesant ensemble

5 marcs 6 onces 2 gros

De l'église paroissiale de Viviers :

Un grand calice pesant	5 marcs 4 onces 1 gros
Autre calice d'argent, avec sa patène comprise, pesant	3 3 4 1/2
Autre calice avec sa patène, pesant	2 3 »
Autre idem, pesant	2 4 3
Autre idem, pesant	2 1 »
Autre idem, pesant	3 7 2 1/2
Plus une croix à relique pesant	3 6 »
Plus une croix processionnelle et baton, pesant	10 7 7
Plus une croix à Christ, pesant	6 » 7
Plus un pied de chandellier, pesant	7 1 4 1/2
Plus deux chandeliers, pesant	4 1 »
Plus une cuvette et deux burettes, pesant	3 1 2
Autre cuvette et deux burettes, pesant	5 7 1
Plus un encensoir et une navette, pesant	4 2 2
Plus un autre encensoir avec sa navette, pesant	3 1 »
Plus un bénitier et son goupillon, pesant	2 » 6
Plus un pax-tecum	2 » 6
Une masse de bedeau, pesant	1 » 3
Une cuvette, pesant	1 6 1 1/2

Total 75 marcs 4 onces 3 1/2 gros

Du cy devant Séminaire de Viviers :

Un calice doré or moulu et patène, pesant	5 marcs onces 7 /2 gros
Autre calice et sa patène, dorés ou or moulu, pesant	2 3 6
Autre calice doré, idem, pesant	3 2 3
Autre calice uni et patène, pesant	3 » 6
Autre calice, idem, pesant	3 2 7
Autre calice, idem, pesant	3 2 7
Autre calice, idem, pesant	2 7 »
Autre calice, idem, pesant	1 7 7
Autre calice, idem, pesant	2 4 4
Plus un ciboire, pesant	6 2 »
Plus un ostensor, pesant	7 7 4
Plus trois bourdons et manches, pesant	18 3 4

(1) P.V., XXXIII, 220. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t), et 24 vent. (suppl^t).

(2) C 294, pl. 971, p. 32 à 34.

Plus deux flambeaux, pesant	4	2	7
Plus un encensoir et sa navette, pesant	5	»	7
Plus un platteau et ses burettes, pesant	2	3	5
Plus un ciboire, pesant	»	7	6
Plus un ciboire, pesant	1	»	»
Plus un cadre de relique pesant	»	7	6 1/2
Plus deux paro-tecum, pesant	»	7	2
Plus six cueillères à ragout ou à soupe, pesant	4	1	2
Plus 25 couverts unis, pesant	14	6	1
Plus 12 cueillères à café, pesant	1	1	7
Plus une cueillère à sucre, pesant	»	4	5 1/2
Enfin, mitraille, pesant	»	2	7
Total	94	2	2 1/2

[Etat des effets d'or et d'argent, galons, trouvés dans les églises et chez les émigrés].

Noms des émigrés et églises	Objets	Poids			Estimation(*)
		m.	o.	gr.	
De Launay d'Antraigues	Deux épauettes en or		5	3	20 l.
De Vogüé	Un portefeuille brodé en or			1	7
De Rochemore	Deux bords de chapeaux en or		6	7	25
—	Une bourse brodée en or			1	2
—	Galons en argent	2	1	7	54
—	Une petite cuillère à café			3	3
De l'église de Viviers	Galons en or tirés des ornements	84	4	5 1/2	
Du chapitre de Viviers	Galons en or	17	4	6	
Des religieuses de Sainte-Marie du Bourg	—	15	3	6	
Des Récollets de Bourg Saint- Andéol	—	3	4	5	
De l'église de Viviers	Dentelles or et argent	8	6	6	
Des Bénédictines d'Aubenas	Etoffes glacées en or	44	6	1	
Des maisons ci-dessus	Etoffes glacées or et argent	17	4	2	
	Etoffes glacées et brodées en or	25	5	2	
	Total général	221	5	7 1/2	

(*) Estimations faites par le cⁿ Croze, orfèvre.

32

La société populaire de Barbonne (1), district de Sézanne, félicite la Convention du gouvernement révolutionnaire qu'elle a donné, l'invite à rester à son poste, et lui fait part que les citoyens de cette commune donnent annuellement, et jusqu'à la fin de la guerre, 324 liv. à trois citoyennes dont les maris sont aux frontières, et six citoyens donnent de même entre eux 276 liv. pour soulager 6 veuves, dont les enfants sont aussi aux frontières; qu'il a été employé 1 400 liv. en culottes, bas et chemises pour le troisième bataillon de la Marne; distribué 8 600 liv. aux volontaires, 63 chemises, 29 paires de bas, 112 paires de souliers et autres effets, et 372 liv. 4 sols, dont 33 liv. 6 sols en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Barbonne, 24 pluv. II (?)] (3).

« Législateurs,

Les républicains composants la Société popu-

(1) Et non Bonbonne.

(2) P.V., XXXIII, 221. B^{tn}, 23 vent. (suppl^t) et 24 vent. (1^{er} suppl^t) ; Ann. patr., p. 1959.

(3) C 294, pl. 971, p. 35.

laire de la commune de Barbonne qui vient d'être régénérée par le citoyen Bo, applaudissent à vos travaux, et pour y concourir autant qu'il est en eux, encourage et augmente le nombre de nos défenseurs dont 144 sont déjà aux frontières. Quoique cette commune ne contient que 300 feux, nous donnons annuellement et jusqu'à la fin de la guerre 324 l. à trois épouses dont les maris sont partis pour les frontières, et six citoyens de notre commune donnent entre eux et annuellement 276 l. pour soulager six veuves dont les enfants sont également aux frontières.

Nous avons employé une somme de 1 400 l. 14 s. pour des culottes, bas, guêtres et chemises que nos bonnes républicaines se sont empressé de faire gratuitement et que nous avons envoyé au 3^e bataillon de la Marne, et distribué manuellement une somme de 8 600 l. à nos volontaires pour les encourager à défendre la patrie.

Nous venons de déposer au directoire de Sézanne, pour être envoyé au dépôt de l'armée, 63 chemises, 29 paires de bas, une veste de drap, une giberne, 112 paires de souliers, 37 livres de bandes et compresses, 26 livres de charpie, 338 l. 18 s. en assignats et 33 l. 6 s. en numéraire.

Pères du peuple, nous vous remercions de votre décret par lequel vous avez commis le citoyen Bo, pour prendre des mesures tendantes